

Séance du 23 juin 2022

Délibération n° 20220623-05

TARIFS COMMUNAUX 2022  
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 JUIN 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Président : Monsieur Gérald EYMARD, Maire

Secrétaire de Séance : Madame Denise SOLDERMAN, Conseillère Municipale

L'an deux mille vingt-deux, le 23 JUIN 2022, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Charbonnières-les-Bains, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald EYMARD, Maire.

Présence du Conseil Municipal

N°	NOM ET PRENOMS	PRESENT (E)	ABSENT (E)	REPRESENTE (E) PAR :
1	EYMARD Gérald	X		
2	ROSSI Michel	X		
3	MORAZZINI Lina	X		
4	BAUDEU Thierry	X		
5	AUJAS Nelly	X		
6	ARCOS Sebastian	X		
7	JORDAN Françoise		X	S. CHERON
8	CHERON Stéphane	X		
9	BOY Patrick		X	G. EYMARD
10	MOULIN Joëlle	X		
11	HORRIOT Eric		X	P. LHOPITAL
12	GRENIER Armelle		X	S. CARDINAL
13	LHOPITAL Philippe	X		
14	GOYON Catherine	X		
15	CARDINAL Sandrine	X		
16	EXBRAYAT Isabelle	X		
17	FONTANEL Maxence	X		
18	PINTE Karine	X		
19	PANGAUD Raphaël	X		
20	LAPRESLE Mathilde	X		
21	LAURENT Claude	X		
22	BERGER Jean	X		
23	FONTANGES Séverine		X	J. BERGER
24	HARTEMANN Yves	X		
25	MARBACH Benoit	X		
26	BOISSON Nausicaa	X		
27	CHANAY Patrick	X		
28	MARIAUX Béatrice		X	P. CHANAY
29	SOLDERMANN Denise	X		

Le rapporteur rappelle au conseil municipal qu'il s'est prononcé lors de sa séance du 25 février 2022 sur la création d'un nouveau tarif correspondant au prix de la redevance d'occupation du domaine public pour les espaces de vente éphémère, comme les bulles de vente immobilière ainsi que les bungalow de chantier. Il convient d'ajouter à ce tarif celui de l'installation de bennes.

Pour l'année 2022, il est proposé le tarif suivant :

Bungalow de vente / de chantier, benne = 38 € par m<sup>2</sup> / mois (36 € par m<sup>2</sup> / mois – contre 2021)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE

- ADOPTE le tarif communal indiqué ci-dessus pour l'année 2022.

Le Maire,  
Gérald EYMARD

